

CHARTRE D'ACCUEIL ET DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE AERE DE NEVACHE

1. Où et Quand et Comment ?

Le centre aéré se déroulera à l'École de Névache, à partir du Lundi 11 Juillet et jusqu'au vendredi 26 Aout inclus.

Pendant les vacances d'été :

- Tous les jours, du lundi au vendredi de 8 h30 à 17h30.

Les familles s'engagent à fournir les pic-Nic et les gouter des enfants chaque jour.

L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 8h30 et 9h30 le matin, et de 16h30 à 17h30 le soir.

Le centre aéré fonctionnera aussi les jours fériés, soit le 14 juillet.

Pour le bon déroulement d'une journée au centre de loisirs, les retards, les absences, etc doivent être signalés par les parents de l'enfant au responsable du centre de loisirs éducatif avant 9h.

Toute absence non justifiée par certificat médical sera facturée.

En cas de départ anticipé, le parent responsable devra établir une décharge.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs éducatif avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite.

Au cas où l'enfant (âgé de + de 8ans) arriverait ou partirait seul du centre, les parents devront, au préalable, avertir le responsable. L'enfant devra être muni d'une autorisation parentale écrite.

2. Pour qui ?

Pour les enfants âgés de 3 à 12ans, respectant les critères suivants :

- aux enfants résidents et scolarisés sur Névache
- aux enfants des résidents secondaires
- aux enfants ayant des parents travaillant sur Névache

En cas de place libre, les enfants des vacanciers pourront être accueillis.

3. Par qui ?

Une accompagnatrice en moyenne montagne en cours de Formation, Melle GOUSSIN Fanny.

Cette dernière s'engage à :

- Encadrer et sensibiliser les enfants dans des activités en rapport avec notre région, nos ressources. Le plus possible en lien avec la nature qui nous entoure (randos, balade en bord de Clarée, jeux de construction...)
- Se replier dans l'école de Névache, lors des jours d'intempéries et de proposer des activités manuelles, avec l'aide de supports (peinture, feutres...) apporté par les enfants, mais aussi des activités d'intérieurs tel que le yoga ...

- Veiller au bon fonctionnement du groupe en créant des conditions pour que les enfants découvrent la vie collective.
- Veiller à la sécurité physique, morale, et affective des enfants.

4. Prix ?

Le tarif à été fixé à 10€ par jour et par enfant.

La totalité du règlement sera demandé par chèque au moment de l'inscription avec la possibilité de faire plusieurs chèques qui seront encaissés échelonnés.

A noter, qu'en fonction des activités prévues par l'accompagnatrice, un supplément pourra être demandé aux parents.

5. Les transports ?

L'inscription des enfants engage les parents à accepter que leurs enfants soient transportés par moyens de transport reconnus (minibus) ou navette communale (ticket de navette payant) afin de pouvoir se rendre sur un lieu d'activité donné.

6. L'inscription ?

L'APE demande aux parents d'inscrire leurs enfants sur la totalité de leur besoin sur toute la période estivale, dès le jour de l'inscription, afin de faciliter l'organisation et la gestion du nombre d'enfants journalier.

Nous organiserons 2 vagues d'inscription, la 1ere concernera les enfants scolarisés à l'école de Névache (qui seront donc prioritaires) puis nous ferons une 2ème inscription qui concernera les enfants de l'extérieur (afin de compléter les effectifs).

Nous bloquons le nombre d'enfants à 10 par jour, par conséquent, une fois le nombre atteint il n'y aura plus possibilité de s'inscrire.

Pièces à fournir :

- La présente charte signée
- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- L'autorisation de sortie
- Planning
- Certificat d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Le règlement par chèque à l'ordre de l'APE Névache

Fait à Névache le

Signature du responsable légal